



## Coronavirus - Covid-19

### Se protéger et mettre à jour le Document Unique

Date : 12/05/2020

**L'actualisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUEvRP) prévue dans l'article R. 4121-2 du Code du Travail est un moyen pratique de vous guider dans la mise en place de mesures de protection visant à limiter la propagation de l'épidémie liée au virus Covid-19.**

*Vous trouverez ci-dessous un rappel sur la démarche du DUEvRP ainsi que des exemples concrets de DUEvRP renseignés pour illustrer les propos.*

#### Rappel sur la transmission du virus

Il est considéré que la transmission du virus peut se faire :

- Lors d'un **contact étroit** avec une personne contaminée :
  - Sur un même lieu de vie ou de travail ;
  - Via contact direct à moins d'un mètre lors d'une toux, d'un éternuement ;
  - Lors d'une discussion de plus de 15 minutes en l'absence de mesures de protection.
- Lors d'un **contact avec une surface contaminée** (*mains – surface contaminée*) et du port des mains au visage (*le virus peut alors migrer vers les voies respiratoires*) pour manger, pour fumer, pour se toucher le visage...



La combinaison de ces critères permettra d'identifier le risque et les mesures de prévention à mettre en œuvre.



Le DUEvRP a pour **objectif d'évaluer les risques professionnels**, plus précisément les situations dangereuses auxquelles peuvent être exposés les travailleurs, et les mesures de prévention qui existent ou qui peuvent être mises en place pour en limiter les impacts sur leur santé et sur leur sécurité.

L'ensemble des parties prenantes de l'entreprise (Instances Représentatives du Personnel, Comité de Direction, Managers, Responsables) doit être mobilisé dans le travail de constitution ou de mise à jour du DUEvRP.

La méthodologie-type de constitution ou de mise à jour du DUEvRP est la suivante (méthodologie adaptée au contexte actuel d'épidémie du Covid-19) :

Etape de la réalisation du DUEvRP	Questions pouvant être posées
<b>1.</b> Identification des situations à risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Dans quel cadre/contexte les travailleurs peuvent-ils être exposés au virus ?</li> <li>➤ Quelles sont les situations de travail pouvant entraîner une exposition au virus ?</li> </ul>
<b>2.</b> Evaluation du risque infectieux pour chaque situation	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Quelle est la fréquence d'exposition au virus ?</li> <li>➤ Quelle peut-être la gravité des effets sur la santé des travailleurs ?</li> </ul>
<b>3.</b> Moyens de prévention / de protection existants ( <i>techniques et organisationnels</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Qu'est-ce qui est existant au sein de l'entreprise et qui permet de limiter la propagation du virus ?</li> <li>➤ Que portent les travailleurs pour se protéger du virus ?</li> </ul>
<b>4.</b> Moyens de prévention / de protection à mettre en place → plan d'actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Que mettre en place pour réduire à un niveau le plus faible possible le risque de contamination ?</li> </ul>

En page suivante, nous proposons de dresser une liste non exhaustive de moyens de prévention pouvant être mis en place pour réduire l'exposition au virus et en limiter l'impact sur la santé des travailleurs.

Le Ministère du travail a mis en ligne un [Protocole National de déconfinement pour les entreprises pour assurer la santé et la sécurité des salariés](#). Les moyens de prévention mentionnés ci-dessous sont à mettre en parallèle avec ce protocole.



### Mesures à respecter pour les salariés présents dans l'entreprise

- Généraliser le télétravail pour les postes qui le permettent et pour les salariés dits à risques <sup>1</sup>
- Respecter les règles de distanciation (1 mètre minimum) en espaçant si possible les postes de travail, en organisant la rotation des équipes, en fractionnant les pauses afin de réduire les croisements et la promiscuité dans les salles de pause, etc. Une surface de 4m<sup>2</sup> par personne est prise comme référence.
- Lorsque les contacts sont brefs, respecter les gestes barrières, à savoir :
  - Se laver très régulièrement les mains (*eau et savon, éventuellement gel hydroalcoolique si absence de point d'eau à proximité*)

L'utilisation répétée de savon ou de solution hydroalcoolique peut provoquer un dessèchement cutané. Ainsi, il pourra être utile de proposer de la crème hydratante en appui de cette action → crème à passer en fin de journée de travail

  - Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir jetable
  - Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
  - Saluer sans se serrer la main ; pas d'embrassades
- Lorsque les contacts sont prolongés et proches (postes en contact avec du public par exemple), compléter les gestes « barrières » ci-dessus avec, par exemple, l'installation d'une « zone de courtoisie » d'un mètre, la mise en place d'une paroi plexiglas, le nettoyage des surfaces avec un produit approprié, etc.
- S'assurer que les règles sont effectivement respectées, que savons, gels, mouchoirs sont approvisionnés et que des sacs poubelles sont disponibles en quantité suffisante pour tous les travailleurs
- En cas d'impossibilité ou de difficulté à respecter les règles de distanciation sociale, le port d'un masque est nécessaire (*type de masque fonction du secteur et de la promiscuité existante*). En complément, éventuellement en substitution, le port d'une visière peut se révéler utile pour limiter l'exposition aux gouttelettes.  
  
Le protocole national de déconfinement présente les différents cas de figure (p.11-12).
- Eviter les échanges d'objets/outils/colis en main propre
- Limiter les réunions et les regroupements de salariés dans des espaces réduits (comptabilisé 4m<sup>2</sup> minimum par personne).
- Annuler ou reporter tous les déplacements non indispensables

<sup>1</sup> Liste complète mise à jour régulièrement sur le site du ministère de la santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/article/coronavirus-qui-sont-les-personnes-fragiles>



### Mesures à respecter en cas de contamination ou suspicion de contamination (fièvre, signes respiratoires, toux, essoufflement)

- Renvoyer la personne concernée à son domicile
- Appeler le 15 si les symptômes sont graves
- Identifier et informer les salariés qui ont été en contact étroit avec le salarié
- Nettoyer et désinfecter immédiatement les espaces de travail du salarié concerné avec un produit actif sur le virus

L'ASTL met à votre disposition différentes fiches de prévention pour prévenir la transmission du virus du Covid-19. N'hésitez pas à les demander ou à les consulter directement sur notre site internet.

### Fiches de prévention

Thèmes	Description du contenu
Lavage des mains	<i>Comment se laver efficacement les mains – illustrations des gestes à respecter</i>
Nettoyage des locaux	<i>Comment nettoyer et désinfecter les locaux pour limiter la contamination des surfaces</i>
Port et retrait des gants	<i>Comment mettre des gants et les retirer en limitant les contacts avec des surfaces potentiellement contaminées</i>
Port et retrait des masques	<i>Comment mettre un masque et le retirer en limitant les contacts avec des surfaces potentiellement contaminées</i> <i>Comment distinguer un masque chirurgical d'un masque de protection</i>
Utilisation des masques et des gants	<i>Quand porter des gants et/ou un masque ?</i> <i>Quelles sont les limites de ces équipements de protection individuelle (EPI) ?</i>

Vous trouverez dans la suite de ce document deux exemples de DUEvRP complétés avec des situations concrètes de travail liées au contexte actuel d'épidémie du Covid-19.

**Nous pouvons vous conseiller plus finement sur votre situation, n'hésitez pas à nous contacter.**



## Exemples de DUEvRP renseignés avec les informations en lien avec le contexte d'épidémie liée au virus Covid-19

### Rappels méthodologiques

Dangers identifiés	Risques	Situation(s) de travail	Protections existantes	F	G	M	Niveau du risque	Actions à prévoir	Responsable d'action	Échéance
<b>Unité 1 : Soignants</b> (comprend toutes les activités de médecins, IDE, AS, ASH, etc.)										
Ici, déterminer les « unités de travail » selon les activités de travail, le type de travailleurs... de façon à ce qu'ils(elles) appartiennent à un même groupe d'exposition	Ici, le « danger identifié » sont les agents infectieux (virus Covid-19).	Ici, les « risques » sont les effets possibles du virus sur la santé des travailleurs.	Ici, les « situations de travail » sont toutes les situations dans lesquelles les travailleurs pourraient être ou sont exposés à l'agent infectieux (virus Covid-19). Identifier des exemples concrets.	Ici, les « protections existantes » doivent identifier toutes les actions de prévention que vous avez déjà mises en place pour protéger les travailleurs du virus en limitant sa propagation.	Ici, la cotation en « F, G, M » permet d'identifier un « niveau de risque » qui indique si le risque est à prioriser et s'il est nécessaire/possible de déployer des mesures de prévention en vue de le diminuer.	Ici, les « actions à prévoir » décrivent toutes les actions de prévention que vous devez/pouvez déployer pour maîtriser davantage le risque infectieux, en vue de diminuer le « niveau de risque » préalablement identifié.	Ici, le « responsable d'action » est la personne (légitime, compétente) qui devra s'assurer que les actions prévues sont bien mises en place avant l'« échéance » fixée dans la dernière colonne du document.			

(F) Fréquence du risque	(G) Gravité du risque	(M) Maîtrise du risque
Fréquence d'exposition au virus des travailleurs.	Dommages potentiels pour la santé/sécurité des travailleurs.	Effet(s) des « protections existantes » sur la maîtrise du risque
4 - Au moins 1x/jour 3 - Au moins 1x/semaine 2 - Au moins 1x/mois 1 - Au moins 1x/an	4 - Très grave (mort ou incapacité totale) 3 - Grave (accident avec arrêt > à 7 j. et/ou incapacité partielle) 2 - Moyen (accident avec arrêt ≤ à 7 j.) 1 - Faible (incident/accident sans arrêt de travail)	4 - Non maîtrisé (absence de mesures) 3 - Peu maîtrisé (mesures peu efficaces ou mal utilisées) 2 - Assez bien maîtrisé (mesures pouvant être améliorées) 1 - Bien maîtrisé (mesures adaptées)

Estimation du « niveau du risque » en tenant compte des trois critères (F, G, M) développés ci-contre

-

**F x G x M = « Niveau du risque »**  
(faible, moyen, élevé)



## Exemple 1 de DUEvRP renseigné avec les informations en lien avec le contexte d'épidémie liée au virus Covid-19

### Cas d'une entreprise appartenant au domaine médico-social

Dangers identifiés	Risques	Situation(s) de travail	Protections existantes	F	G	M	Niveau du risque	Actions à prévoir	Responsable d'action	Échéance
<b>Unité 1 : Soignants</b> (comprend toutes les activités de médecins, IDE, AS, ASH, etc.)										
Agents infectieux	Maladie infectieuse ou contagieuse, décès	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contexte d'épidémie liée au virus Covid-19</li> <li>- Contact avec des patients atteints du virus</li> <li>- Contact avec la famille des patients, potentiellement atteinte du virus</li> <li>- Contact avec d'autres professionnels de santé (ex : ambulanciers) potentiellement atteints du virus</li> <li>- Contact avec de multiples surfaces pouvant être contaminées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect d'une distance d'au moins 1m de sécurité entre toutes les personnes</li> <li>- Lavage régulier des mains, utilisation de mouchoirs jetables, etc.</li> <li>- Aération des locaux</li> <li>- Port de masque pour les soins des personnes malades ou contacts</li> <li>- Restreindre les visites aux seuls professionnels de santé nécessaires à la prise en charge des patients (pas de familles ou de proches)</li> </ul>	4	4	2	32	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acheter des masques supplémentaires ; en généraliser l'utilisation</li> <li>- Mettre en place le nettoyage strict des WC, des poignées de portes, etc. (surfaces à risque)</li> <li>- Renforcer le personnel de jour et de nuit lors d'apparition de cas groupés</li> <li>- Identifier, si le bâtiment le permet, un espace isolé pour accueillir les patients Covid-19 et les confiner</li> </ul>	Directeur	Avril .20

Ici, pour cette unité comprenant tout le personnel soignant, nous pouvons évaluer le risque comme suit :

- la fréquence (**F**) est établie à 4 car le personnel soignant est en contact « au moins une fois par jour » avec des personnes ou des surfaces contaminées (cf. « situation(s) de travail »)
- la gravité (**G**) est établie à 4 car l'agent infectieux (Covid-19) peut entraîner la « mort » (cf. « risques »)
- la maîtrise (**M**) est estimée à 2 car les « mesures peuvent être améliorées » (cf. « protections existantes »)

$$4 \times 4 \times 2 = 32 \rightarrow \text{risque élevé}$$

En complément, d'autres mesures de prévention doivent être déployées pour diminuer le « niveau du risque » (cf. « actions à prévoir»). Ces actions pourront tendre à diminuer la « fréquence » d'exposition au risque (limiter ou supprimer le contact avec l'agent infectieux) et/ou à augmenter la « maîtrise » du risque (les actions figurant dans « actions à prévoir » iront, à terme, dans « protections existantes » et feront diminuer la cotation « M » à 2 ou à 1).



## Exemple 2 de DUEvRP renseigné avec les informations en lien avec le contexte d'épidémie liée au virus Covid-19

### Cas d'une entreprise appartenant au secteur secondaire

Dangers identifiés	Risques	Situation(s) de travail	Protections existantes	F	G	M	Niveau du risque	Actions à prévoir	Responsable d'action	Échéance
<b>Unité 1 : Administratif</b> (comprend toutes les activités de direction, comptabilité, management, etc.)										
Agents infectieux	Maladie infectieuse ou contagieuse, décès	- Contexte d'épidémie liée au virus Covid-19 - Pas de contact avec des personnes ou des surfaces contaminées dans l'entreprise	- Mise en place du télétravail : suppression des contacts avec les collègues et les clients - Mise à disposition du matériel nécessaire à la bonne tenue du télétravail (ordinateur portable, téléphone portable, etc.)	1	4	1	4			

Ici, pour cette unité comprenant tout le personnel administratif :

- la fréquence **(F)** est établie à 1 (le minimum) car le personnel administratif n'est plus en contact avec des personnes ou des surfaces contaminées dans l'entreprise (cf. « situation(s) de travail »)
- la gravité **(G)** est établie à 4 car l'agent infectieux (Covid-19) peut entraîner la « mort » (cf. « risques »)
- la maîtrise **(M)** est estimée à 1 car les « mesures sont adaptées » (cf. « protections existantes ») en supprimant le risque dans l'entreprise

$$1 \times 4 \times 1 = 4 \rightarrow \text{risque faible}$$

Même si le risque est faible et ne nécessite *a priori* pas d'actions complémentaires, il pourrait être intéressant, dans le cas présent, de mener une réflexion sur la manière dont a été gérée cette « crise » : combien de temps a-t-il fallu pour que les « protections existantes » soient déployées (y a-t-il eu des mesures adaptées « en attendant » ?), quelles en sont les limites (matérielles, organisationnelles, humaines...), comment gérer une prochaine crise infectieuse ? etc.  
Cette réflexion peut (doit) être menée au sein de toutes les structures, pour toutes les unités de travail identifiées.